

Lois constitutionnelles de 1867 à 1982

M. Ted Schellenberg (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur la réforme du Sénat pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. J'ai écouté avec un intérêt tout particulier le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui parle souvent de toutes sortes de sujets et qui s'y connaît parfois. Il a toutefois dit, si je ne m'abuse, que certaines provinces devraient conserver une influence spéciale au Sénat, un peu comme à la Chambre des communes. Je comprends ses craintes. J'arrive peut-être à comprendre que les Canadiens du centre du pays détesteraient que les Canadiens de l'Ouest viennent exposer ici toutes sortes d'idées brillantes. Je comprends ces commentaires et ces sentiments car étant de l'Ouest, je sais que nous avons été laissés pour compte pendant de nombreuses années. Le gouvernement précédent n'avait qu'un représentant élu de l'Ouest au cabinet.

Il est peut-être temps de procéder à une réforme du Sénat qui nous permette d'avoir un peu plus d'influence au sein du gouvernement du Canada. Le député voulait dire essentiellement qu'une réforme n'était pas nécessaire, qu'il faudrait s'arranger comme auparavant. Je ne suis pas d'accord du tout avec lui.

Je suis entièrement d'accord avec la plupart des commentaires de mon collègue le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards). C'est peut-être parce que nous avons tous les deux connu cette période où nous étions laissés pour compte. Je suis d'accord avec lui sur l'essentiel mais pas sur le moment qu'il choisit. Mon collègue sait comment notre gouvernement s'y prend pour proposer la résolution constitutionnelle inscrite actuellement au *Feuilleton*, qui porte sur le veto absolu du Sénat actuel. Le député d'Edmonton-Sud sait qu'il s'agit tout simplement d'une mesure transitoire et que l'on a prévu de tenir une conférence constitutionnelle avant décembre 1987 pour discuter de la réforme du Sénat plus en détail. Le député sait par ailleurs qu'il faut obtenir le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population du Canada pour pouvoir appliquer les changements qu'il propose.

Nous avons tous entendu dire qu'il ne fallait pas essayer de réparer quelque chose qui n'est pas cassé. Je crois que la plupart des députés admettent que le Sénat ne fonctionne pas comme il devrait et qu'il est peut-être temps d'arranger cela.

Jetons un coup d'œil sur cette auguste institution, notre Sénat canadien tant décrié. Un journaliste a dit que c'était le seul musée de cire jamais vu dont les personnages respirent réellement. Eric Nicol, l'humoriste de Vancouver, disait: «Il y a deux catégories de Canadiens: les rapides et les sénateurs». Le chroniqueur Allan Fotheringham a écrit du Sénat que c'était «une institution qui ennuie la plupart des Canadiens à en mourir». Certaines des récentes chroniques de M. Fotheringham méritent peut-être également cette description, mais passons.

Même le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ne sait pas trop quoi penser de l'autre endroit. Jeune étudiant de 20 ans à l'Université de la Colombie-Britannique, il écrivait en 1949 dans sa thèse pour le baccalauréat ès arts: «Si le gouvernement nomme des hommes expérimentés et compétents à la Chambre haute, et leur donne suffisamment de travail à faire, il n'y a aucune raison de douter que le Sénat continuera de manifester son efficacité actuelle». Mais en 1961, il semble avoir changé d'avis. Alors qu'il était avocat à Montréal, il a

écrit un article qui critiquait sévèrement le Sénat en le décrivant comme un refuge de politiciens à la retraite et d'argentiers des partis traditionnels. Il écrivait notamment: «Le gaspillage de talent sous les derniers gouvernements a fait du Sénat une bizarrerie fonctionnaliste». Il semble donc régner beaucoup de confusion dans l'ensemble, mais je soutiens que le très honorable chef de l'opposition avait peut-être raison la deuxième fois.

Tous les pays dits civilisés ont une seconde chambre pour faire en quelque sorte contrepoids à la première chambre. Mais j'estime qu'une assemblée législative dont les membres sont nommés et dont les activités sont payées par le Trésor public n'a pas sa place dans une société démocratique. C'est mon opinion. C'est l'opinion d'une personne. Que pensent les 24 autres millions de Canadiens au sujet de la réforme du Sénat canadien? Nous devrions prendre le temps de le découvrir au moyen de débats comme celui-ci à la Chambre des communes, au moyen d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres et d'un dialogue constant avec nos commettants.

A la façon d'un figurant au théâtre, l'autre endroit est demeuré à l'arrière-plan depuis la Confédération. L'auditoire est conscient de sa présence, mais les projecteurs, tout comme dans n'importe quelle production théâtrale, restent braqués sur les acteurs principaux à la Chambre des communes. Toutefois, celui qui tient un petit rôle dans notre drame national s'est récemment heurté à un accessoire et il attire maintenant l'attention. Devons-nous congédier cet acteur de second plan à cause de sa sottise ou devons-nous plutôt tenter d'améliorer son interprétation? Si nous devons améliorer son interprétation, comment devons-nous nous y prendre? D'aucuns ont proposé un mandat de dix ans avec tous les cinq ans l'élection de la moitié des membres de cette vénérable institution. D'autres ont proposé des mandats de neuf ans avec l'élection d'un tiers des membres tous les trois ans. Et j'ai entendu d'autres propositions formulées par mon collègue, le député d'Edmonton-Sud, cet après-midi.

Nous savons que, pour apporter des changements importants, il faut obtenir le consentement de sept provinces. L'abolition est un peu plus difficile, car elle exige l'appui des dix provinces, étant donné qu'elle touche la formule modificative aux termes de la constitution. Quand les pères de la Confédération ont écrit le grand drame en question, ils ont établi un certain équilibre entre les assemblées législatives et le Parlement fédéral. L'autre endroit devait être constitué sur un plan régional: 24 représentants de l'Ouest, 24 du Québec, 24 de l'Ontario et 24 des provinces Maritimes. Le point faible, dans ce scénario c'est que des trois institutions, l'Assemblée législative, la Chambre des communes et le Sénat, l'autre endroit seulement n'est pas comptable au peuple par la voie d'élections.

Si les libéraux et leurs alliés devaient de nouveau reprendre le pouvoir, les électeurs de ma magnifique province de Colombie-Britannique risqueraient fort de se retrouver derechef aux oubliettes. Par ailleurs, comme en conviendra peut-être mon collègue le député d'Edmonton-Sud, avec un Sénat dont les membres seraient élus à l'échelle régionale et qui aurait suffisamment de poigne, l'Alberta n'aurait pas à subir les effets paralysants d'une politique énergétique nationale comme elle a dû le faire ces dernières années.